

Image not found or type unknown



## refus de déclaration sinistre d'un avocat

Par margren, le 29/09/2011 à 18:44

Bonjour,

Il semblerait qu'un avocat soit **obligé déontologiquement** de faire une déclaration auprès de sa RCP, en cas de défaillance de sa part et lorsque le client le lui demande ! Est-ce exact ?

Le refus, ne constitue-t-il pas une faute délictuelle pour un avocat ?

Lorsqu'il ne veut pas faire de déclaration et que le Barreau concerné ne l'oblige pas, comment faire ??

Est-il possible d'écrire directement à l'assurance du Barreau ? Ma demande sera-t-elle prise en compte ?

Merci, Cdt.